

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## DROITS DE L'ADHERENT:

L'adhérent jouira de toutes les installations et services prévus par le type d'abonnement souscrit auprès du CSV pendant toute la durée de son abonnement. Ce droit est incessible, inaliénable et non remboursable. Pendant la durée de l'abonnement sont compris, les congés et fermetures justifiées par l'entretien et la réparation du matériel et des locaux. Aucune cause de suspension du contrat n'est admise sans l'accord du CSV

## OBLIGATIONS DE L'ADHERENT:

- Etre à jour dans le paiement de son abonnement, selon les modalités précisées dans le contrat d'abonnement.
- La signature du contrat d'adhésion engage irrévocablement l'adhérent.
- Toute personne désirant adhérer au CSV devra justifier d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive et au sauna et d'une autorisation parentale pour les personnes mineures. Dans le cas où l'adhérent ne fournit pas de certificat médical, il décharge de toutes responsabilités le centre CSV quant aux problèmes éventuels qui pourraient survenir.
- L'adhérent est tenu de respecter le règlement interne affiché dans l'établissement. Ce règlement pourra être modifié par la direction à tout moment en fonction de l'intérêt du CSV et de ses adhérents.
- Les horaires d'accès sont affichés dans le centre et l'adhérent en a pris connaissance. Ces horaires pourront varier à tout moment, en fonction de la nécessité du service.
- Pour accéder aux services du CSV l'adhérent devra présenter sa carte de membre en cours de validité et de bon paiement à l'accueil lors de son accès dans les locaux. En cas de perte ou de vol il pourra être établi un duplicata au prix de 10€uros.
- La direction se réserve le droit de prendre ou d'imposer toutes les mesures qui seraient nécessaires pour garantir la sécurité de ses adhérents et les conditions d'hygiène.
- Le non respect de ces normes entraînera l'encaissement de la caution et la rupture du présent contrat sans que l'adhérent puisse prétendre à contrepartie financière.

## CONDITIONS DE REPORT D'ABONNEMENT:

Pour les abonnements annuels et les abonnements à durée indéterminée, le CSV offre une solution de report gratuite pour une durée d'un jour minimum et de 15 jours maximum en cas de problème médical. Le CSV propose également pour une somme forfaitaire de 10 €/mois une solution de report pour une durée de 16 jours minimum et de 60 jours maximum. La demande de suspension de l'abonnement devra être formulée préalablement à l'absence prévue, ou le plus tôt possible en cas de problèmes d'ordre médical. Pour les grossesses, le contrat sera suspendu jusqu'à la date de l'accouchement.

## CONCERNANT LES ABONNEMENTS EN PRELEVEMENTS MENSUELS:

- Les contrats proposés par le CSV par prélèvements bancaires automatiques sont conclus pour une durée indéterminée. Toute renonciation, résiliation ou interruption définitive devra respecter l'accord de période d'engagement stipulée dans le contrat d'abonnement. Un préavis de 2 mois sera exigé pendant la période des 12 premiers mois de souscription du contrat. A l'issue de cette période le préavis passe à 1 mois, l'opération se fait par lettre recommandée avec accusé de réception ou après avoir rempli un document d'interruption au centre et avoir déposé sa carte.
- Les mensualités des contrats d'abonnements en prélèvements peuvent être soumis à augmentation après la période contractuelle de 12 mois, pour répondre à l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation. Toutefois, aucune augmentation sur les échéances en prélèvement ne pourra être opérée sans l'accord écrit et signé de l'adhérent. En cas de désaccord, ce dernier pourra mettre fin à son adhésion sans indemnités. Les augmentations sont calculées sur la base du taux d'inflation communiqué par l'INSEE en début d'année.
- En cas de prélèvement rejeté, l'adhérent doit s'acquitter dans les 7 jours du montant de l'échéance et des frais de banque d'un montant de 10 Euros auprès du service comptable du CSV directement. Sans quoi celui-ci s'expose à des frais administratifs supplémentaires et à la révocation de son abonnement.
- Les dates de prélèvement peuvent varier de plus ou moins 5 jours.

## ASSURANCE:

- LE CSV est assuré conformément à la législation pour les dommages engageant sa responsabilité auprès de la compagnie AXA N° contrat :
- L'adhérent pourra souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques possibles liés aux activités sportive de loisirs pratiquées.

## RESILIATION DE TOUT CONTRAT POUR MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS:

- En cas de non respect de l'une des quelconques obligations prévues au contrat et après mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse dans un délai d'un mois, ledit contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre partie.
- En cas de non paiement des sommes dues par le Client au CSV, le délai d'un mois court à partir de la lettre recommandée avec AR avant révocation par le CSV du présent contrat et de l'encaissement de la caution.
- Un contrat ne peut, en aucun cas, faire l'objet par le Client d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit sans l'accord du CSV

## DIVERS:

- Article 27 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 dite loi « informatique et libertés ». Les informations contenues dans ce contrat sont nécessaires au CSV. Elles sont destinées à un usage interne. Un droit d'accès et de rectification est accordé à l'adhérent en s'adressant à la Direction de CSV

Signature de l'adhérent (mention lu et approuvé):